

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Comité de démolition de la Ville de Charlemagne, lors d'une séance qui se tiendra le 14 mars 2024 à 16h30, à la salle du Conseil municipal, situé au 84 rue du Sacré-Cœur, conformément au règlement numéro 03-423-23 relatif à la démolition d'immeubles, statuera sur la demande de démolition suivante :

- Bâtiment principal situé au 26 rue Morin, lot 1 949 316, zone R-24

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au service du greffe de la Ville, par l'une des façons suivantes :

- Par courriel à l'adresse électronique [greffe@charlemagne.ca](mailto:greffe@charlemagne.ca) en indiquant « Commentaire relatif à une demande de démolition » dans l'objet du courriel ;
- Par lettre adressée au 84 rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, Québec, J5Z 1W8, en indiquant « Commentaire relatif à une demande de démolition » sur l'enveloppe.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Charlemagne ce 29 février 2024



Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 29 février 2024, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 29 février 2024.

Donné à Charlemagne ce 29 février 2024



Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière